



Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le 17/04/24  
ID : 048-200069151-20240307-DELIB\_2024\_031-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 07 mars 2024 à 18 heures

Date de Convocation 29 février 2024

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 19 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 07 mars, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents</b> : Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, François ROUYEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Régine DOUSSIERE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Vincent PRATLONG, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés</b> : Bdeia AMATUZZI pouvoir à Alain ARGILIER, Damien ARMAND pouvoir à Serge GRASSET, Martine BOURGADE pouvoir à Flore THEROND, Michel CAPONI pouvoir à Claudie MARTIN-PASCAL, Marie-Thérèse CHAPELLE pouvoir à Gérard PÉDRINI, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Sylvette HUGUET, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC, Gisèle ROSSETTI pouvoir à Serge VEDRINES,</p> <p><b>Excusés</b> : René JEANJEAN, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents</b> :</p> <p><b>Présents non votants</b> :</p>
---	--

Secrétaire de séance : Madame Claudie MARTIN-PASCAL

DELIB-2024-031 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTÉ

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir approuvé le Compte de Gestion 2023,

CONSIDÉRANT les grands équilibres du Compte Administratif 2023 du Budget annexe Maisons de santé, qui se présentent comme suit :

**1. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	61 768,00	47 864,64
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 265,42	7 736,06
023 - Virement à la section d'investissement	130 485,00	-
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	109 801,74	109 801,74
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000,00	2 798,69
66 - CHARGES FINANCIÈRES	25 000,06	24 606,07
67 - CHARGES SPECIFIQUES	500,00	-
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>341 820,22</b>	<b>192 807,20</b>

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	27 743,55	27 743,55
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	228 776,67	77 807,80
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	85 300,00	87 771,96
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>341 820,22</b>	<b>193 323,31</b>

**2. SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	172 390,01	172 390,01
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	41 336,00	40 335,93
20001 - TRAVAUX ET MATERIEL MSP	5 721,41	3 637,57
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 743,55	27 743,55
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>247 190,97</b>	<b>244 107,06</b>

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
021 - Virement de la section d'investissement	130 485,00	-
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 801,74	109 801,74
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 904,23	5 979,03
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>247 190,97</b>	<b>115 780,77</b>

**3. RÉSULTAT**

De ce fait, le résultat brut global 2023 du Budget annexe Maisons de santé est de - 127 810,18 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de - 127 810,18 euros.

Ces résultats seront repris en intégralité, dans le Budget Primitif 2024.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

Budget annexe Maisons de santé	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture CA 2023	Résultat des RAR 2023	Résultat net
Investissement	- 172 390,01		44 063,72	- 128 326,29	-	- 128 326,29
Fonctionnement	5 903,58	5 903,58	516,11	516,11		516,11
<b>Total</b>	<b>- 166 486,43</b>	<b>5 903,58</b>	<b>44 579,83</b>	<b>- 127 810,18</b>	<b>-</b>	<b>- 127 810,18</b>

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 17/04/24

ID : 048-200069151-20240307-DELIB\_2024\_031-DE



**Après que Monsieur Henri COUDERC, Président, se soit retiré, et l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du Budget annexe Maisons de santé ;

**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**DONNE** acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**La Vice-Présidente,**  
Flore THEROND



**Le secrétaire de séance,**  
Claudie MARTIN-PASCAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

